

Disparités de revenus et évolution de la ségrégation résidentielle en Ile-de-France

Antonine RIBARDIÈRE*

Résumé - Une analyse de l'évolution de la ségrégation résidentielle à partir des revenus des ménages en 1999, 2011 et 2015 en Ile-de-France montre combien les choix résidentiels des ménages s'opèrent selon un schéma qui va dans le sens d'un renforcement de l'homogénéité sociale à l'échelle locale. A l'échelle régionale, ce renforcement de la ségrégation se traduit par un mouvement de polarisation socio-spatiale et de « moyennisation » (entendu comme le renforcement de la spécialisation sociale de l'espace des classes moyennes) qui affecte particulièrement les communes populaires, même s'il existe une diversité de trajectoires.

Classification JEL

R20, I32, C43

Mots-clés

Ségrégation
Polarisation socio-spatiale
Moyennisation
Disparités de revenus
Ile-de-France

* Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, UMR Prodig.
antonine.ribardiere@univ-paris1.fr

INTRODUCTION

La question des disparités de revenus et de leurs évolutions revêt plusieurs dimensions à l'échelle de la métropole parisienne.

Tout d'abord, l'appréciation des inégalités de revenus renvoie aux problèmes classiques de la mesure et notamment de la prise en compte, ou non, des revenus du patrimoine ou encore des effets de la redistribution par les prestations sociales et l'impôt. Ainsi en Ile-de-France, si l'on retient les revenus déclarés par les contribuables, on observe en 2012 que le niveau de revenus au-dessus duquel se situent les 10% des ménages les plus aisés est 7,4 fois supérieur à celui en dessous duquel se situent les 10% des ménages les plus modestes. Ce rapport se réduit de manière significative à 4,6 lorsqu'on considère les revenus disponibles après redistribution – essentiellement du fait de la hausse du niveau de revenus des plus modestes occasionnée par le versement des prestations sociales (Bellidenty et Martinez, 2015). En revanche, les écarts entre ménages apparaîtraient beaucoup plus importants si l'on intégrait le patrimoine dans l'appréciation de la richesse, d'autant plus que la part des ménages redevables à l'ISF est très importante en Ile-de-France (Faye, Lacour et Le Fur, 2016).

Une autre dimension renvoie à la considération des ressources urbaines auxquelles le revenu permet d'accéder. En termes de droits fondamentaux, il s'agit de l'accès au logement, aux soins, à l'éducation. Depuis le début des années 2000, la déconnexion entre valeurs immobilières et revenus de la population résidente est particulièrement marquée en Ile-de-France¹ (Orfeuil et Wiel, 2013 ; Friggit, 2018). Ce faisant, les inégalités entre les ménages sur le marché du logement ont considérablement augmenté et les stratégies et choix résidentiels sont de plus en plus contraints. Seuls les ménages les plus aisés peuvent s'affranchir de ces contraintes et accéder aux contextes résidentiels les plus valorisés, où le ticket d'entrée est le plus élevé.

Sur le front de l'accès à l'éducation, les inégalités se creusent entre les élèves, mais également entre les établissements, induisant un accès différencié au système éducatif selon le lieu de résidence. Dans les contextes métropolitains tels que l'Ile-de-France, la ségrégation scolaire est un moteur puissant de ségrégation résidentielle ; d'autant plus que la ségrégation scolaire est enregistrée dans les valeurs immobilières. Ainsi, Poupeau et François (2008) montrent comment la ségrégation scolaire se nourrit d'une revalorisation du capital économique (revenus et patrimoine) par rapport au capital culturel, du fait de l'importance croissante du lieu de résidence et du prix à payer pour y accéder.

Ces deux exemples – accès au logement et accès à l'éducation – illustrent combien les inégalités économiques, les inégalités d'accès aux ressources urbaines et les localisations résidentielles se trouvent imbriquées. L'inscription dans l'espace métropolitain des inégalités de revenus des ménages ne relève pas de la simple projection des inégalités sociales, parce qu'un certain nombre d'inégalités, croissantes, se cristallisent autour du lieu de résidence. La ségrégation résidentielle constitue de plus en plus un moteur de reproduction des inégalités sociales. C'est cette troisième dimension des disparités de revenus, celle de leur inscription dans l'espace métropolitain, que nous proposons d'analyser dans cet article.

Il convient donc d'identifier la diversité des contextes résidentiels et leur degré de spécialisation sociale. Certes, la division sociale de l'espace métropolitain s'inscrit sur le temps long, comme le rappelaient Rhein et Elissade (2004) dans leur approche

¹ A tel point qu'en 2018 le ratio indice du prix des logements / revenu disponible est de 2,07 en Ile-de-France (1,72 en France) – relativement à une base 1 en 1965 (Friggit, 2018).

critique de la notion de fragmentation urbaine. Toutefois, peut-on identifier des trajectoires d'évolution spécifiques à tel ou tel type de contexte résidentiel depuis le début des années 2000 ? Qu'en est-il en particulier de la concentration de la pauvreté dans les communes les plus populaires ?

Il s'agit en outre de mettre en évidence la répartition des ménages dans les différents contextes résidentiels et d'apprécier les processus de concentration à l'œuvre. Au-delà de l'association réductrice entre ségrégation et pauvreté, comme le rappelle Floch (2017) dans sa récente approche comparative de la ségrégation dans les métropoles françaises, quelle est la contribution des différentes catégories de ménages – riches, pauvres, classes moyennes – au processus ?

Nous nous appuyerons sur le fichier FILOCOM de la Direction Générale des Finances publiques qui décrit le parc de logements et ses occupants, en particulier leur revenu – nous retenons ici le revenu fiscal de référence² des ménages³. Les bases de données extraites de ce fichier⁴ et utilisées dans le cadre de ce travail décrivent les 1 300 communes de la région Ile-de-France selon la répartition des ménages résidents en dix classes de revenus, correspondant aux déciles franciliens de revenus. Cette source originale permet non seulement de positionner les communes les unes relativement aux autres, mais également de saisir l'hétérogénéité sociale infra-communale à travers l'examen des profils communaux de revenus et enfin, d'observer la répartition des ménages de chaque classe de revenus dans les 1 300 communes franciliennes. Autrement dit, elle permet de caractériser aussi bien les contextes résidentiels que le niveau de ségrégation de chaque catégorie de ménages.

Des travaux antérieurs effectués à partir de cette source ont mis en évidence le renforcement des disparités socio-spatiales de l'espace résidentiel francilien et en particulier, l'accentuation du profil social des différents types de communes (François et al., 2007 ; Fleury et al., 2012 ; Ribardièrre, 2016). On observe ainsi un double mouvement : le creusement des écarts entre les territoires les plus riches et les territoires les plus pauvres d'une part, et le renforcement de la spécialisation sociale de l'espace des classes moyennes d'autre part. Ce dernier processus doit être mis en relation non seulement avec le mouvement général de déformation « par le haut » de la structure sociale francilienne (Clerval et Delage, 2014 ; Sagot, 2013), mais aussi avec l'évolution des stratégies des promoteurs et la diffusion des programmes immobiliers dans l'espace régional au cours des années 2000 (Trouillard, 2014).

La double tendance à la polarisation socio-spatiale et à la « moyennisation » de l'espace résidentiel, que l'exploitation du fichier de 2015 va permettre de confirmer, suggère deux processus que nous souhaitons ici documenter : une homogénéisation de l'espace résidentiel à l'échelle locale et un renforcement de la ségrégation résidentielle, autrement dit une accentuation de la séparation des groupes sociaux dans l'espace à l'échelle de l'agglomération.

Nous commencerons ainsi par proposer une image actualisée de la division sociale de l'espace du point de vue de la richesse des ménages en 2015, au moyen d'une typologie. Pour compléter l'analyse des formes spatiales et adopter une approche diachronique, nous mobiliserons ensuite deux types d'indices. Un indice de localisation (l'indice de ségrégation de Duncan) va permettre de comparer la répartition des ménages selon leurs revenus et d'observer l'évolution de la ségrégation de chaque catégorie. Un indice de spécialisation (l'indice d'Isard) va permettre de comparer les

² FILOCOM renseigne également le revenu brut avant abattement.

³ De manière à pouvoir comparer le revenu de ménages de taille et de composition différentes, il est exprimé en unités de consommation : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les personnes de moins de 14 ans.

⁴ Nous remercions ici la DREIA Ile-de-France et le CEREMA Nord-Picardie pour avoir mis à notre disposition les données dans le cadre d'un partenariat de recherche.

contextes résidentiels selon leur degré de diversité sociale. Enfin, le renforcement de l'homogénéité sociale observé dans le cas des communes populaires nous invitera à approfondir leur étude et à distinguer plusieurs trajectoires d'évolution.

1. CARTE DE LA RICHESSE ET DE LA PAUVRETÉ DANS L'ILE-DE-FRANCE DES ANNÉES 2015

La base de données extraite du fichier FILOCOM permet de décrire chaque commune selon la répartition des ménages résidents en 10 classes de revenus, chaque classe représentant un décile de revenus. L'utilisation d'un référentiel local se justifie par la spécificité de la structure des revenus et par l'ampleur des écarts qui caractérise la région parisienne : le revenu médian est plus élevé en Ile-de-France qu'en province, le dernier décile également, toutefois le premier décile est un peu plus bas (Labrador, 2013). Autrement dit, si les riches sont plus riches en Ile-de-France qu'ailleurs en métropole, les pauvres sont aussi souvent plus pauvres.

Comment interpréter cette grille de lecture en classes de revenus relativement à la structure sociale des ménages ? Nous reprenons dans l'encadré 1 les conclusions formulées par Bigot (2008), obtenues notamment après un croisement entre déciles de revenus et PCS.

Encadré 1. Déciles de revenus et structure sociale

Les 10% de la population les plus riches sont appelés « hauts revenus » (10^{ème} décile).

Les 10% situés juste en dessous sont nommés « catégories aisées » (9^{ème} décile).

Les « classes moyennes » représentent, quant à elles, 50% de la population, et elles se découpent en deux catégories : 30% de la population constituent les « classes moyennes inférieures » (déciles 4 à 6), 20% représentent les « classes moyennes supérieures » (déciles 7 et 8).

En bas de l'échelle des revenus, 10% de la population constituent les « catégories pauvres » (1^{er} décile), tandis que 20% sont identifiés sous le terme de « catégories modestes » (déciles 2 et 3).

Les profils des 1300 communes franciliennes peuvent être classés en 8 types, obtenus au moyen d'une classification ascendante hiérarchique⁵. Chaque type peut être décrit par un profil moyen, que l'on interprète relativement au référentiel régional où chaque classe de revenus renferme 10% des ménages (figure 1).

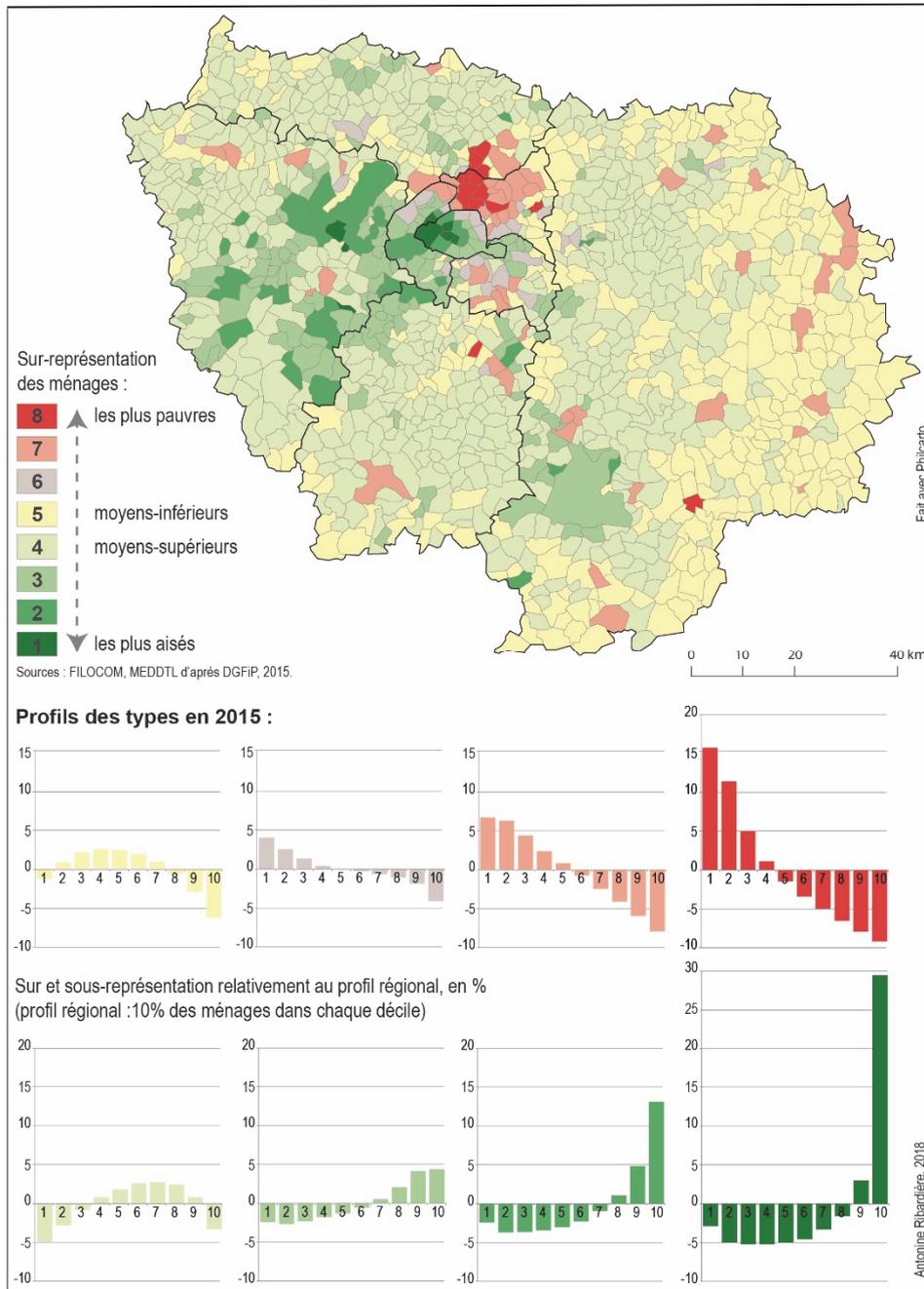
Le premier type regroupe les quelques arrondissements parisiens (6, 7, 8 et 16^{ème}) et communes de banlieue (Neuilly-sur-Seine) les plus sélectifs : en moyenne, près de 40% des ménages résidents déclarent des revenus relevant du 10^{ème} décile. L'homogénéité sociale de cet espace résidentiel tient autant à la surreprésentation massive des hauts revenus et des catégories aisées qu'à la sous-représentation des autres catégories de ménages, systématique à partir du 8^{ème} décile.

On retrouve ce profil dans le deuxième type de communes, un peu moins accusé toutefois et moins exclusivement central.

Le troisième type de communes peut également être rattaché à ces contextes résidentiels marqués par la richesse, plus hétérogène que les deux précédents mais dans lequel les classes moyennes inférieures et les ménages modestes et pauvres restent sous-représentés. Ces trois types de communes réunissent ensemble 37% des ménages franciliens (tableau 1).

⁵ Classification ascendante hiérarchique effectuée sur les effectifs communaux de ménages par décile francilien de revenus, métrique du Khi 2.

Figure 1. Richesse et pauvreté dans les communes franciliennes en 2015



Lecture : En moyenne, on observe dans les communes du type 1 une surreprésentation de près de 30% des ménages du 10^{ème} décile, relativement à la moyenne régionale de 10%. Autrement dit, près de 40% des ménages relèvent du 10^{ème} décile de revenus.

A l’opposé de l’échelle sociale, il existe des communes caractérisées par une surreprésentation des ménages pauvres et modestes. Si cette surreprésentation est notable, en particulier dans le type 8 où les ménages pauvres représentent le quart des ménages résidents (figure 1), il convient de souligner qu’elle n’atteint pas les niveaux des plus riches dans les communes les plus aisées. On note également que les classes moyennes inférieures restent relativement bien représentées, en particulier dans les communes du type 7. En revanche, les classes moyennes supérieures, les catégories aisées et les hauts revenus sont notablement sous-représentés dans ces contextes résidentiels – davantage en proportion que les ménages pauvres dans les communes aisées. On observe donc une forme d’évitement des catégories supérieures envers ces types de communes.

Tableau 1. Répartition des ménages dans les 8 types de communes en 2015

Part des ménages de chaque décile de revenus, en %

Type	1er décile	2e décile	3e décile	4e décile	5e décile	6e décile	7e décile	8e décile	9e décile	10e décile	Total
1	2,4	1,7	1,6	1,6	1,7	1,8	2,3	2,9	4,4	13,3	3,4
2	8,3	6,9	6,9	7,2	7,7	8,4	9,9	12,1	16,2	25,2	10,9
3	17,2	16,5	17,5	18,6	19,7	21,4	23,8	27,1	31,8	32,4	22,6
4	9,3	13,1	16,8	19,8	21,7	23,1	23,3	22,8	19,8	12,3	18,2
5	13,2	16,4	18,3	19,0	18,8	18,0	16,6	14,2	10,8	5,7	15,1
6	19,8	17,7	15,9	14,7	14,1	13,6	13,1	12,6	11,4	8,2	14,1
7	20,0	19,4	17,1	14,8	13,0	11,1	9,0	7,0	4,8	2,4	11,9
8	9,8	8,2	5,8	4,3	3,3	2,6	2,0	1,4	0,9	0,4	3,9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Sources : FILOCOM, MEDDTL d’après DGFIP, 2015. Lecture : Les communes du type 1 réunissent au total 3,4% des ménages franciliens, mais 13, 3% des ménages du 10^{ème} décile et 2,4% des ménages du 1^{er} décile.

Un autre type de communes (type 6), qui intègre les trois arrondissements du nord-est parisien (18, 19 et 20^{ème}), se distingue par une surreprésentation des catégories populaires, associée à une sous-représentation des catégories aisées et des hauts revenus – moins marquée cependant dans les arrondissements parisiens qu’en banlieue. On retrouve à l’intérieur de Paris *intra muros* la surreprésentation des bas revenus classique dans les villes-centres (Floch, 2017). Au total, 30% des ménages résident dans ces contextes résidentiels populaires, où la pauvreté est surreprésentée.

Enfin, deux autres types de communes peuvent être identifiés, caractéristiques de la couronne périurbaine, dans lesquels ce sont cette fois les catégories moyennes inférieures (type 5) et supérieures (type 4) qui sont surreprésentées. Dans le détail, on observe que la spécificité de ces contextes résidentiels tient tout autant à la surreprésentation des classes moyennes qu’à la moindre présence des hauts revenus et également, dans le cas du type 4, des ménages pauvres. Ce vaste espace résidentiel des classes moyennes constitue le lieu de résidence d’un tiers des ménages au total (tableau 1).

La répartition dans l’espace régional de ces 8 types de communes rend particulièrement bien compte du modèle sectoriel en Ile-de-France : l’opposition entre le principal secteur de richesse, depuis le centre de Paris jusque dans les communes périurbaines des Yvelines, et le secteur de pauvreté, compact au Nord de Paris (figure 1). Deux secteurs secondaires se détachent également le long de la Seine, au Sud de Paris. L’emprise spatiale de l’espace résidentiel des classes moyennes constitue la deuxième forme notable, qui doit toutefois être relativisée au regard des densités de population nettement moins fortes qui les caractérisent. Enfin, les villes secondaires de la grande couronne se détachent, davantage marquées par la pauvreté que leur environnement rural : on lit ici l’empreinte des grands ensembles de

logements sociaux à Mantes-La-Jolie ou encore Trappes dans les Yvelines, Etampes en Essonne, Montereau-Fault-Yonne ou Meaux en Seine-et-Marne.

Nous retenons deux éléments de ce rapide balayage de la carte sociale francilienne. Premièrement, la forte homogénéité sociale des contextes résidentiels les plus favorisés, qui n'a pas son égal du côté des contextes populaires. Cette homogénéité sociale s'accompagne d'une concentration des hauts revenus, bien plus forte que celle des ménages pauvres : plus de 70% des ménages du dernier décile résident dans les types 1, 2 et 3, contre à peine 50% des ménages pauvres dans les contextes populaires des types 6, 7 et 8⁶ (tableau 1). La pauvreté apparaît ainsi plus diffuse que la richesse.

Deuxièmement, la position centrale, ou péri-centrale, des contextes les plus marqués socialement, tant par la richesse que par la pauvreté. On retrouve ici les observations qui ont pu être effectuées sur d'autres villes, à partir d'autres méthodes et à d'autres échelons d'observation, selon lesquelles la ségrégation s'avère plus marquée en banlieue qu'en périphérie (Floch, 2017). Toutefois, l'association entre les communes marquées par la surreprésentation des classes moyennes et les positions résidentielles des classes moyennes n'est que partielle : situées en périphérie, ces communes renvoient à de faibles densités. Malgré leur emprise spatiale, elles ne réunissent que 40% des ménages des déciles 4 à 8. En particulier, nous avons noté que les classes moyennes inférieures étaient bien représentées dans les communes populaires : environ 30% y résident.

Pour parlante qu'elle soit dans l'interprétation des contextes locaux, l'image cartographique présentée dans la figure 1 n'épuise pas la question des disparités socio-spatiales en Ile-de-France. En elle-même, elle ne dit rien de l'intensité de la ségrégation résidentielle – autrement dit de la séparation des différentes catégories de ménages dans l'espace. La ventilation des ménages par grands types de contextes résidentiels, telle que présentée dans le tableau 1, autorise une première lecture de la co-présence des différentes catégories au sein d'un même contexte. Pour aller plus loin, on mobilise une deuxième famille de mesures de la ségrégation : les indices (Brun et Rhein, 1994 ; Oberti et Prêteceille, 2016) qui autorisent une approche de la ségrégation du point de vue des différentes *catégories de ménages* d'une part, du point de vue des différents *contextes résidentiels*, d'autre part.

2. ÉVOLUTION DES CHOIX RÉSIDENTIELS : LA RÉPARTITION DES MÉNAGES DANS L'ESPACE FRANCILIEN

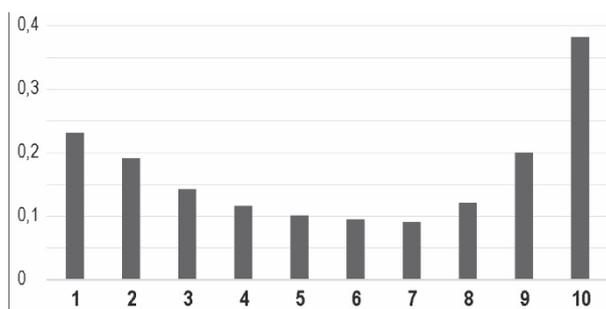
Il s'agit dans un premier temps d'adopter une approche sociale, en observant la répartition des ménages entre les 1 300 communes franciliennes. Nous avons ici considéré chaque classe de revenus comme un groupe social pour appliquer à chacune un indice de localisation : le très classique indice de ségrégation de Duncan (pour une revue des différents indices de ségrégation, voir Apparicio, 2000, ou la synthèse effectuée par Massey et Denton, 1988).

Certes, un décile de revenus n'a pas la cohérence sociologique d'une catégorie socio-professionnelle telle que définie par l'INSEE, ni celle d'un groupe ethnique aux Etats-Unis. Toutefois, d'un point de vue méthodologique, ce découpage des ménages en déciles présente l'avantage de rester stable en effectif relatif : l'augmentation de l'indice ne peut pas être imputée à un effet de structure – par exemple, à la diminution du poids d'un groupe et inversement.

⁶ Rappelons que ces deux groupes de communes comptent respectivement 37 et 30% de l'ensemble des ménages.

L'indice de ségrégation compare la répartition d'un groupe dans un ensemble d'unités spatiales avec celle des autres groupes⁷ : il varie entre 0 et 1 – 0 dans le cas où la classe de revenus est représentée de manière équivalente dans chacune des 1 300 communes; 1 dans le cas de concentration maximale (figure 2).

Figure 2. Niveau de ségrégation des ménages par déciles de revenus en 2015



Sources : FILOCOM, MEDDTL d'après DGFIP, 2015.

En 2015, c'est de loin les hauts revenus qui sont caractérisés par l'indice de ségrégation le plus fort : 0.38. On retrouve ici un résultat « ancien, stable et systématique », comme le soulignait Prêteceille (2006) au sujet des classes supérieures : la ségrégation la plus forte est d'abord celle des catégories les plus aisées. Madoré (2015) observe de son côté que les cadres obtiennent les indices de ségrégation les plus élevés dans l'essentiel des 50 premières aires urbaines françaises, même si l'ampleur du phénomène est nettement plus forte dans l'aire urbaine parisienne que dans les autres.

Au contraire, la pauvreté apparaît plus diffuse : indice de 0.23 seulement pour le 1^{er} décile réunissant les ménages les plus pauvres. Viennent ensuite respectivement les catégories aisées (9^{ème} décile), puis les catégories modestes. Les catégories moyennes, du 4^{ème} au 8^{ème} décile, apparaissent les moins ségrégués, autrement dit c'est pour ces catégories que les choix résidentiels apparaissent les plus hétérogènes.

Quelle a été l'évolution au cours des années 2000 ?

On retient tout d'abord l'augmentation générale de la valeur des indices, quelles que soient les classes de revenus considérées : les choix résidentiels apparaissent donc de plus en plus orientés, ou contraints (figure 3). On note ensuite que ce sont les catégories les plus aisées qui ont connu les plus fortes augmentations et en premier lieu, les hauts revenus. L'auto-ségrégation des ménages les plus riches est non seulement la forme de ségrégation la plus forte à l'échelle communale, mais elle va en se renforçant.

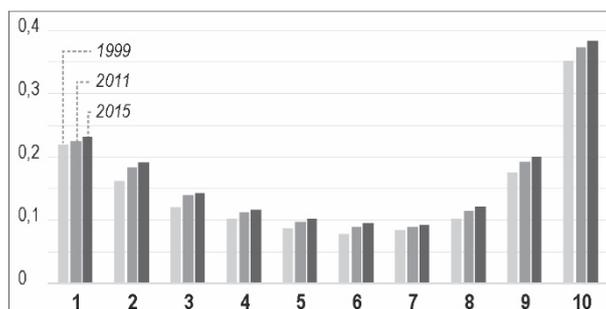
Un troisième élément, moins attendu, concerne l'augmentation de l'indice des catégories modestes (2^{ème} et 3^{ème} déciles) : pour ces ménages, les choix résidentiels seraient de plus en plus contraints, et orientés vers un nombre de communes qui se restreint.

Pour avancer dans l'interprétation de ces évolutions et faire le lien avec la carte de la richesse et de la pauvreté présentée plus haut, on confronte la répartition des ménages dans les 8 types de communes en 2011 et 1999 (tableau 2), relativement à

⁷ $IS = \frac{1}{2} \sum |n_{ij} / n_j - (n_i \cdot n_{ij} / n_{..} - n_j)|$ avec n_{ij} = le nombre de ménages de la classe j dans l'unité spatiale i , n_j = le nombre total de ménages de la classe j , n_i = le nombre total de ménages dans l'unité spatiale i , $n_{..}$ = le nombre total de ménages dans l'ensemble de référence observé.

celle observée en 2015⁸ (tableau 1). L'interprétation du changement social à partir d'une telle approche est limitée dans la mesure où les données ne permettent pas de distinguer les changements dus à la mobilité résidentielle des ménages, des changements dus à l'évolution des revenus des ménages résidents. Il est tout de même possible de dégager de grandes tendances.

Figure 3. Niveau de ségrégation des ménages par déciles de revenus en 1999, 2011 et 2015



Sources : FILOCOM, MEDDTL d'après DGFIP, 1999, 2011, 2015.

Tableau 2. Répartition des ménages dans les 8 types de communes en 1999 et 2011

Part des ménages de chaque décile de revenus, en %											
2011											
Type	1er décile	2e décile	3e décile	4e décile	5e décile	6e décile	7e décile	8e décile	9e décile	10e décile	Total
1	2,5	1,7	1,6	1,7	1,8	1,9	2,3	3,1	4,6	13,6	3,5
2	8,6	7,1	7,2	7,5	8,0	8,6	10,1	12,4	16,2	25,2	11,1
3	18,1	17,1	17,9	19,1	20,3	21,7	24,1	27,3	31,5	31,9	22,9
4	9,5	13,3	16,8	19,2	20,9	22,4	22,8	22,0	19,5	12,3	17,9
5	13,0	16,4	18,1	18,6	18,4	17,7	16,2	14,1	10,8	5,8	14,9
6	20,3	17,9	16,0	14,9	14,3	13,8	13,3	12,6	11,4	8,1	14,3
7	19,0	18,9	16,7	14,6	12,9	11,1	9,2	7,1	4,9	2,6	11,7
8	9,1	7,7	5,6	4,3	3,4	2,7	2,0	1,5	0,9	0,5	3,8
1999											
Type	1er décile	2e décile	3e décile	4e décile	5e décile	6e décile	7e décile	8e décile	9e décile	10e décile	Total
1	2,5	1,9	2,0	2,0	2,0	2,1	2,4	3,3	5,0	14,6	3,8
2	9,3	8,1	8,1	8,3	8,7	9,4	10,3	12,6	16,4	24,4	11,6
3	18,7	18,4	19,0	20,0	21,1	22,2	24,0	26,8	30,3	30,7	23,1
4	9,4	13,2	16,4	18,0	19,4	20,3	21,0	20,4	18,4	12,1	16,9
5	12,5	15,9	17,3	17,7	17,4	16,8	15,9	14,0	11,3	6,4	14,5
6	20,5	17,5	15,9	15,0	14,6	14,1	13,5	12,7	11,3	8,0	14,3
7	18,4	17,8	15,9	14,4	13,0	11,8	10,2	8,3	6,0	3,1	11,9
8	8,7	7,1	5,5	4,5	3,7	3,2	2,7	1,9	1,3	0,6	3,9

Sources : FILOCOM, MEDDTL d'après DGFIP, 1999, 2011, 2015.

⁸ On conserve ici la typologie établie pour 2015 : c'est donc par rapport aux profils identifiés en 2015 qu'est observée la répartition des déciles en 2011 et 1999.

Tout d'abord, on observe une diffusion des ménages les plus riches au sein des communes favorisées⁹ – davantage en banlieue qu'en position centrale. Au total, l'espace résidentiel favorisé gagne ainsi en homogénéité. Ensuite, les classes moyennes renforcent leurs positions dans les communes où elles étaient déjà surreprésentées. Enfin, la représentation des ménages pauvres et modestes s'accroît dans les communes populaires, ainsi que celle de la frange inférieure des classes moyennes (4^{ème} décile) dans les communes du type 7. Il convient de noter ce dernier point : les classes moyennes inférieures maintiennent et/ou renforcent leur position non seulement dans l'espace des classes moyennes, mais également dans les communes populaires. En revanche, elles sont de moins en moins nombreuses à résider dans les communes favorisées¹⁰.

D'une manière générale, les classes moyennes supérieures et les plus riches sont de moins en moins nombreuses dans les communes populaires ; les ménages pauvres et modestes sont de moins en moins nombreux dans les communes de banlieue les plus aisées, ainsi que dans l'espace des classes moyennes supérieures.

On observe donc, de manière presque caricaturale, une « simplification » des choix résidentiels des ménages. Cette simplification alimente le processus de polarisation socio-spatiale d'une part (distance résidentielle entre les plus riches et les plus pauvres) et d'autre part le processus de « moyennisation » (entendu comme le renforcement de la spécialisation sociale de l'espace des classes moyennes).

3. ÉVOLUTION DES CONTEXTES RÉSIDENTIELS : LES PROFILS SOCIAUX COMMUNAUX

Il s'agit dans cette approche de caractériser l'espace résidentiel lui-même, en observant l'évolution de l'hétérogénéité sociale infra-communale. Un autre indice classique est mobilisé : l'indice d'Isard, qui compare chaque profil communal au profil régional de référence¹¹. L'indice varie entre 0 et 1, il est d'autant plus élevé que le profil communal s'éloigne de la référence régionale – autrement dit, qu'il apparaît spécialisé. La figure 4 présente la valeur moyenne des indices pour chaque type de communes en 2015. Les écarts entre les huit valeurs moyennes sont particulièrement significatifs : la variation des indices selon les types de communes rend compte, à elle-seule, de 28% de la variance totale.

Deux types de communes apparaissent particulièrement spécialisés : les plus riches, mais aussi les plus pauvres du point de vue des ménages résidents. En 2015, l'homogénéité sociale des communes les plus pauvres apparaît quasiment aussi forte que celle des communes riches : ce n'est pas un résultat habituel et en réalité, ce résultat correspond à une tendance récente.

La valeur des indices a augmenté au cours des années 2000 (figure 5). On rejoint ici la conclusion effectuée à partir de l'évolution des indices de ségrégation : la carte sociale se simplifie en Ile-de-France, dans le sens d'une homogénéisation des contextes résidentiels à l'échelle locale – et ce faisant, d'une diminution de l'hétérogénéité sociale des voisinages.

C'est dans le groupe des communes les plus pauvres que cette hétérogénéité a le plus diminué, comme en témoigne l'augmentation de l'indice de spécialisation. En outre, cette augmentation a été particulièrement rapide au cours de la période récente. Autrement dit, on observe très clairement une diminution de l'hétérogénéité

⁹ Cf. la concentration des ménages du 10^{ème} décile dans les communes du type 3, qui passe de 30,7% en 1999 à 32,4% en 2015, tandis que le poids total de ces communes diminue légèrement (de 23,7% en 1999 à 22,6% en 2015).

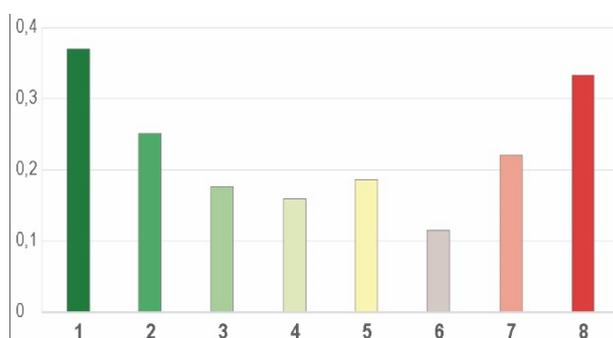
¹⁰ 30,3% des ménages du 4^{ème} décile résident dans les communes des types 1, 2 et 3 en 1999, contre 27,4% en 2015.

¹¹ $I = \frac{1}{2} \sum |n_{ij} / n_i - n_j / n|$

dans les communes populaires, à tel point qu'en 2015 elles atteignent presque le même niveau de spécialisation que les communes les plus riches.

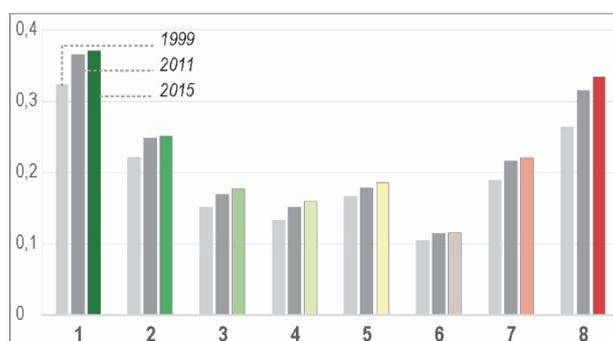
Ce renforcement de l'homogénéité sociale dans les communes populaires est alimenté par un double mouvement : la diminution de la représentation des classes moyennes supérieures et des ménages aisés d'une part, l'augmentation du poids des ménages pauvres et modestes, voire des classes moyennes inférieures, d'autre part. Dans le détail, ce double mouvement renvoie à des configurations qui peuvent varier, bien mises en évidence par une analyse des taux de variation moyens annuels des dix classes de revenus, au sein du groupe des communes urbaines¹² populaires (types 8, 7 et 6). La figure 6 présente ainsi une typologie des communes populaires, selon leur trajectoire depuis le début des années 2000¹³.

Figure 4. Niveau de spécialisation des communes par types en 2015



Sources : FILOCOM, MEDDTL d'après DGFIP, 2015.

Figure 5. Niveau de spécialisation des communes par types en 1999, 2011 et 2015



Sources : FILOCOM, MEDDTL d'après DGFIP, 1999, 2011, 2015.

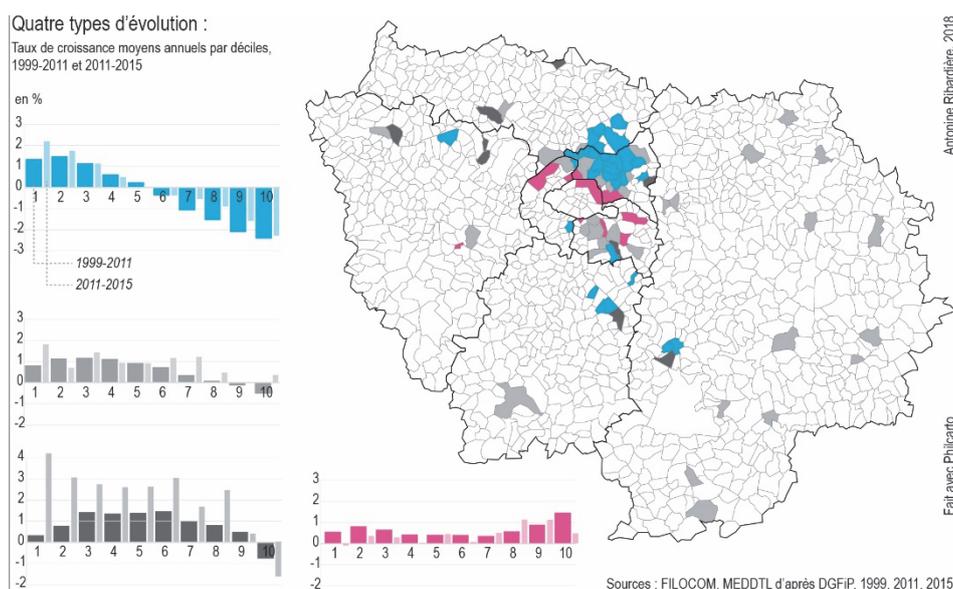
En banlieue nord, d'Aubervilliers (93) à Goussainville (95), et de manière plus éparse en amont de la Seine (Evry, Grigny) et en aval (Les Mureaux), un ensemble

¹² On retient ici les communes appartenant à une unité urbaine en 2010, selon l'Insee. Trois communes, de faible poids démographique, ont été exclues des traitements du fait de leur profil atypique : Rolleboise (78), Bray-sur-Seine (77) et Vaudherland (95).

¹³ Typologie effectuée au moyen d'une classification ascendante hiérarchique appliquée sur les taux d'évolution 1999-2011 et 2011-2015 de chaque décile de revenus, métrique euclidienne.

de communes enregistrent de fortes augmentations des ménages pauvres et modestes, aux revenus inférieurs au 3^{ème} décile, et un recul très net des ménages relevant des catégories moyennes et supérieures – au-delà du 5^{ème} décile. Les taux de croissance positifs de la frange inférieure des classes moyennes ne suffisent pas à enrayer une trajectoire de paupérisation, continue sur toute la période.

Figure 6. Trajectoires des communes populaires franciliennes, 1999-2015



A l'opposé, dans les arrondissements populaires du nord parisien, ainsi que dans quelques communes de la première couronne [Clichy (92), Saint-Ouen, Montreuil (93)], le poids des ménages pauvres et modestes, jusqu'aux franges inférieures des classes moyennes, augmente nettement moins vite que celui des catégories aisées, en particulier sur la période récente. Dans ces contextes centraux, il semble que seule l'emprise du logement social freine le mouvement de gentrification.

Entre ces deux types de trajectoires, un petit groupe de communes se caractérise par des taux de croissance particulièrement élevés, notamment depuis le début des années 2010. Le maintien de la surreprésentation des ménages pauvres et modestes s'accompagne d'une forte croissance des classes moyennes, à mettre en relation avec une production importante de logements en accession à la propriété à destination de ces catégories. Ainsi par exemple la commune de Corbeil-Essonnes (91), qui a été en 2014 « sans conteste la commune la plus vendeuse du département, mais aussi de la région, avec 309 transactions opérées en collectif » (ADIL75, 2015). Un deuxième groupe de communes suit une trajectoire proche, sans connaître toutefois le même dynamisme démographique : le nombre de ménages pauvres et modestes se maintient en valeur absolue, tandis que celui des autres catégories augmente plus rapidement : catégories moyennes en grande couronne, catégories aisées en proche banlieue (Saint-Denis, Romainville en Seine-Saint-Denis).

Ainsi, la diversité des trajectoires des communes populaires ne se limite pas à l'opposition entre relégation et gentrification – même si ces deux trajectoires sont une réalité en proche couronne. D'autres formes de changement s'opèrent, qui intègrent un renforcement du poids des classes moyennes et ce faisant, pose un certain

nombre de questions : celle des mobilités à l'origine du peuplement des nouveaux parcs résidentiels, celle des nouvelles formes de mixité sociale qui se jouent localement, celle également de l'évolution de ce type de trajectoires.

CONCLUSION

La polarisation socio-spatiale se renforce incontestablement en Ile-de-France. Premièrement, les choix résidentiels des plus riches sont de plus en plus sélectifs, au sein d'un espace résidentiel qui s'étend et qui devient de plus en plus exclusif. Deuxièmement, si la pauvreté reste plus diffuse spatialement que la richesse – la trame du logement social permet le maintien des ménages modestes dans des contextes par ailleurs favorisés – il n'en reste pas moins que les communes populaires perdent en hétérogénéité. Cette spécialisation sociale croissante se nourrit non seulement du renforcement du poids des plus pauvres mais également de celui des catégories moyennes inférieures – dynamiques que ni l'approche en termes de relégation ni en termes de gentrification ne permet de saisir de manière satisfaisante. Troisièmement, les choix résidentiels des catégories moyennes se précisent, à l'écart des contextes résidentiels les plus aisés.

Cette inscription des disparités de revenus dans l'espace métropolitain n'est pas uniquement le reflet des inégalités sociales, mais elle en constitue une dimension dans la mesure où les divisions spatiales induites sont suffisamment puissantes pour alimenter à leur tour des processus d'inégalité sociale.

REFERENCES

- ADIL75**, 2015, *Le marché du logement neuf en Ile-de-France*, Note de conjoncture annuelle.
- Apparicio P.**, 2000, Les indices de ségrégation résidentielle : un outil intégré dans un système d'information géographique, *Cybergeo : European Journal of Geography*, Espace, Société, Territoire, document 134.
- Bellidenty J., Martinez C.**, 2015, Les prestations sociales et les impôts réduisent les écarts de revenus de 38% en Ile-de-France, mais la pauvreté reste forte, *Insee Analyse Ile-de-France*, 25.
- Bigot R.**, 2008, *Les classes moyennes sous pression*, Cahier de recherche du CREDOC, 249.
- Brun J., Rhein C.**, 1994, *La ségrégation dans la ville*, L'Harmattan, Paris.
- Clerval A., Delage M.**, 2014, La métropole parisienne : une mosaïque sociale de plus en plus différenciée, *Métropolitiques*.
- Faye, B., Lacour, C. & Le Fur, É.**, 2016, Géographie des ménages fortunés en France: Étude des déterminants de la localisation des ménages soumis à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 3, 487-526.
- Fleury A., François J.-C., Mathian H., Ribardièrre A., Saint-Julien T.**, 2012, Les inégalités spatiales de revenus des ménages progressent-elles en Île-de-France ?, *Métropolitiques*.
- Floch J.-M.**, 2017, Niveaux de vie et ségrégation dans douze métropoles françaises, *Economie et statistique*, 497-498, 73-97.
- François J.-C., Mathian H., Ribardièrre A., Saint-Julien T.**, 2007, Riches et pauvres en Ile-de-France : formes et sens des voisinages, in Saint-Julien T., Le Goix R., *La métropole parisienne. Centralités, inégalités, proximités*, Belin, Paris, 113-137.
- Friggit J.**, 2015, *Le prix de l'immobilier d'habitation sur le long terme* [<http://www.cgedd.fr/prix-immobilier-presentation.pdf>].
- Labrador J.**, 2013, Une forte hétérogénéité des revenus en Ile-de-France, *Insee Ile-de-France à la page*, 414.
- Madoré, F.**, 2015, Approche comparative de la ségrégation socio-spatiale dans les aires urbaines françaises. *Annales de géographie*, 706,(6), 653-680.
- Massey D.S. et Denton N.A.**, 1988, The dimensions of residential segregation. *Social forces*, 67 (2), 281-315.
- Oberti M., Prêteceille E.**, 2016, *La ségrégation urbaine*, La Découverte, Paris.
- Poupeau F., François J.-C.**, 2008, *Le sens du placement. Ségrégation résidentielle et ségrégation scolaire*, Raisons d'Agir, Paris.

- Orfeuil P., Wiel M.**, 2013, Que penser du Grand Paris ? Transport, logement et politique, *Etudes Foncières*, 163, 27-32.
- Préteceille E.**, 2006, La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ?, *Sociétés contemporaines*, 62, 2, 69-93.
- Rhein C., Elissalde B.**, 2004, La fragmentation sociale et urbaine en débats, *L'information géographique*, 68 (2), 115-126.
- Ribardière A.**, 2016, Richesse et pauvreté dans les communes populaires franciliennes : les politiques du logement changent-elles la donne ?, *L'Espace géographique*, 1/2016, 45, 61-78.
- Sagot M.**, 2013, *Géographie sociale et habitat en Île-de-France : Évolutions 2001-2011*. IAU – Île-de-France.
- Trouillard E.**, 2014, *La production de logements neufs par la promotion privée en Île-de-France (1984-2012) : marchés immobiliers et stratégies de localisation*, Paris : Université Paris 7 - Denis Diderot, thèse de doctorat.

Income disparities and evolution of residential segregation in Ile-de-France

Abstract - An analysis of the evolution of the residential segregation based on the resident household in 1999, 2011 and 2015 in Ile-de-France shows how the residential choices are made according to an increasingly simplified pattern which seems to confirm the enforcement of social homogeneity of residential contexts. At the regional scale, this enforcement of segregation is reflected in a double process of polarization and « averagization » of residential area, which affects working-class municipalities in a way that is manifold.

Key-words

Segregation
Socio-spatial polarization
Averagization
Income disparities
Ile-de-France
